



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'absentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h58**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.019 - Dénomination de voie

Guillaume GUERRÉ expose :

Monsieur MAILLY Gaël a obtenu un permis d'aménager n° PA 04516915 00004 le 25 février 2016 comprenant :

- Lot 1, à bâtir d'une superficie de 968 m²
- Lot 2 à bâtir d'une superficie de 1090 m²
- Lot 3 à bâtir d'une superficie de 923 m²
- Lot 4 d'une superficie de 869 m²
- Lot A, surplus bâti, conservé en l'état d'une superficie de 1059 m²,
- Un espace commun desservant les lots 1, 2, 3 et 4, formant une impasse de 5 m de large et d'une longueur de 107,14 m

Afin de permettre l'emménagement rapide des habitants, il est nécessaire de dénommer cette impasse.

Aussi, après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 7 mars 2018, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la dénomination de voie : « impasse du Petit Clos ».

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

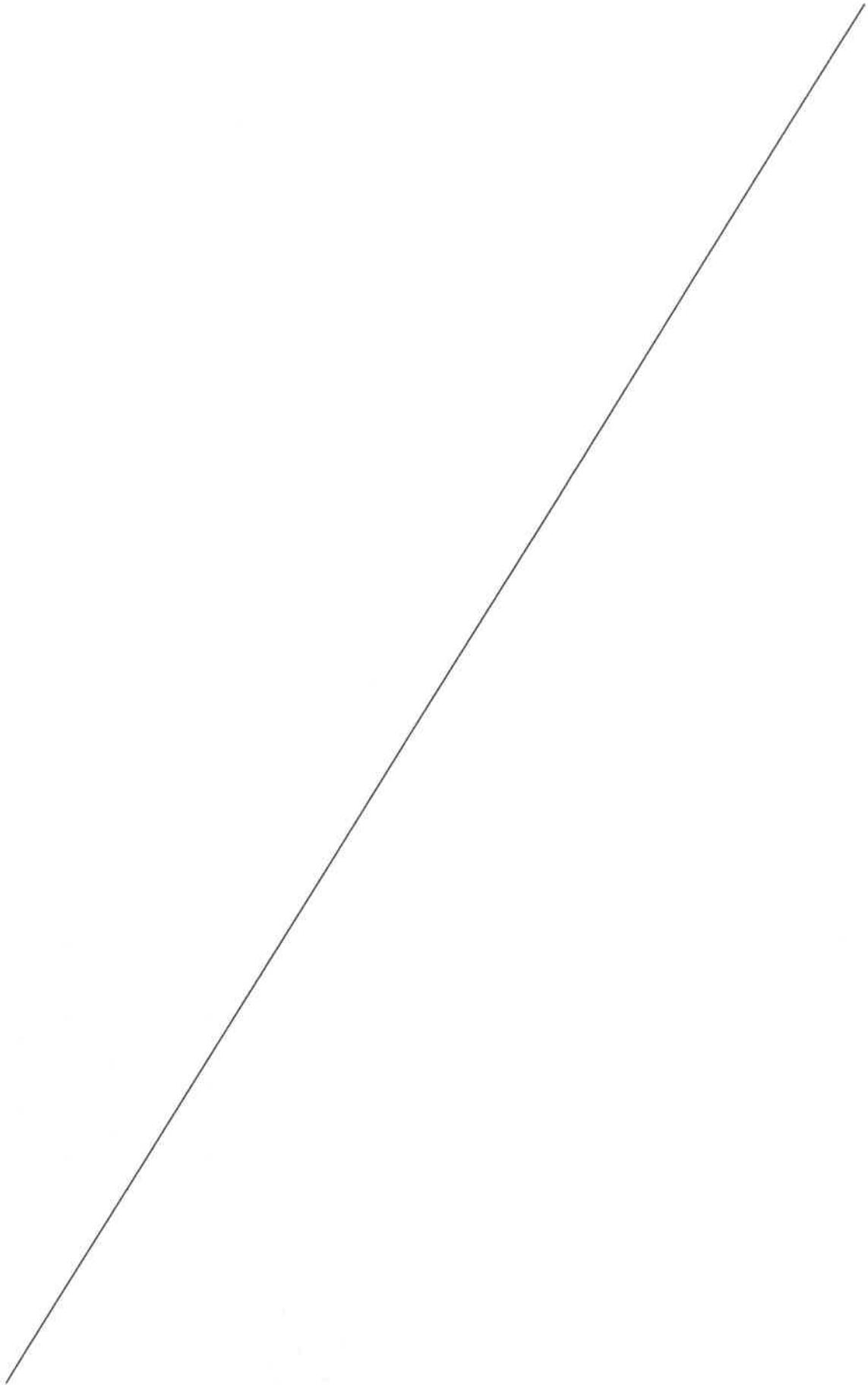
INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018





Acte à classer

DL-18-019

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T16-02-08.00 (MI210302802)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20180327-DL-18-019-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Dénomination de voie**Date de décision :** 27/03/2018**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.8. Dénomination de voie et espace public.**Acte :** [DL.18.019-ADT-Dénomination de voie.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:02

Par **RICHARD Aurélie****Transmis**

Date 03/04/18 à 16:02

Par **RICHARD Aurélie****Accusé de réception**

Date 03/04/18 à 16:13